

Pointe-à-Pitre, le 13 mars 2024

Le Président

De la Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE

À

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

Hôtel de Beauvau
Place de Beauvau
75800 Paris cedex 08

Nos réf. : EJ/CAB-MM/CCR/JB.2024.03/12

Objet : Alerte sur la situation sécuritaire de la Guadeloupe

Monsieur le Ministre,

Le bilan de la délinquance pour l'année 2023 révèle une escalade de la violence sur l'ensemble du territoire, atteignant des niveaux alarmants, suffisamment inquiétants pour répandre un sentiment d'insécurité généralisé qui perturbe la vie familiale, sociale et économique des Guadeloupéens, notamment dans les zones urbaines.

En dépit des efforts déployés par les services de l'État, depuis 2021, des plans réajustés, des coordinations avec les collectivités et les associations, les chiffres qui suivent signent une explosion de la criminalité et manifestement une situation non maîtrisée :

- Vol à main armée avec arme à feu : +28% entre 2022 et 2023 (5 fois supérieur à la moyenne nationale)
- Taux moyen d'homicides : 9,4 pour 100 000 habitants, contre 1,3 pour la France Hexagonale
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : +7,4% par rapport à 2022, avec un taux 1,5 fois supérieur à la moyenne nationale (20,1% contre 12,9%)
- Trafic de stupéfiants : +11% par rapport à 2022 et +44% par rapport à 2019

La situation est d'autant plus alarmante que notre territoire, du fait de son insularité, est devenu une plateforme de transit majeure pour les trafics organisés de stupéfiants, avec des débarquements quotidiens de jour comme, de nuit, d'armes, de drogue et d'argent en provenance d'autres îles de la Caraïbe.

Il apparaît donc de toute première urgence, pour limiter la circulation des armes à feu, de se donner les moyens de surveiller ces zones de débarquement et de s'attaquer aux réseaux de la drogue. Malheureusement, les moyens des forces de sécurité dans ce domaine sont notoirement insuffisants et ne permettront pas un déploiement efficace du plan annoncé par le Préfet de Région pour lutter contre la circulation des armes.

Pour rappel, la gendarmerie nationale ne dispose que d'un seul engin qui ne peut voler de nuit, tandis que la marine nationale ne dispose que d'un patrouilleur côtier pour les 4 territoires de Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Guadeloupe qui chacun sont confrontés à ces débarquements et à l'augmentation du trafic organisé de la drogue et des armes.

Monsieur le Ministre, l'ampleur des trafics de stupéfiants, la montée en gravité des crimes, marquée sur une année par 36 homicides dont 18 par armes à feu commis sur la zone de police Pointe-à-Pitre / Abymes, me conduisent une fois de plus à vous alerter sur l'urgence de renforcer les moyens humains et techniques de surveillance de nos frontières et de nos côtes, comme tout premier moyen de limiter la circulation des armes et de lutter contre les addictions.

Je voudrais également insister sur la nécessité, compte tenu du contexte et des réalités locales, de repenser, en concertation avec les élus et les associations, la stratégie de maintien de l'ordre sur notre territoire ; celle-ci me paraît devoir être plus globale et devoir mieux prendre en considération les précarités et les pauvretés qui progressent et qui sont le terreau sur lequel prospèrent les délinquances, les violences faites aux femmes, la criminalité et les protections dont bénéficie le trafic organisé de stupéfiants.

Vous remerciant des suites que vous voudrez bien accorder à cette alerte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Bien à toi

Le Président

Eric JALTON

